



POLE RETRAITES – MARS 2024

Infos Retraités

INFORMATIONS RETRAITES :

Droits conjugaux et pensions de réversion.

Saisi par le gouvernement en mai dernier en vue de conduire une réflexion sur l'évolution des droits familiaux et conjugaux de retraite, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a consacré une séance à ce sujet, le 1^{er} février 2024.



Sur la question des droits conjugaux ou pensions de réversions, le Conseil d'Orientation a formulé un certain nombre de propositions visant à réformer les pensions de réversion.

Certaines sont conformes à nos attentes, d'autres sont en totale contradiction avec les mandats que nous nous sommes donnés.

DISPARITES DES REGIMES :

Les différents régimes qui gèrent les pensions de réversion sont disparates :



- Taux de réversion variant de 50 à 60%,
- Existence ou non d'un plafond de ressources, d'un âge plancher d'ouverture des droits,
- Clauses différentes en cas de remariage...

De plus, la réversion est exclusivement conditionnée au mariage, alors que depuis au moins 20 ans les évolutions sociétales ont conduit à une forte évolution des types d'unions, pacs, unions libres, concubinages.

Ces considérations peuvent légitimer une évolution des régimes de pensions de réversion vers une plus grande lisibilité, une convergence des droits et une meilleure adaptation à l'évolution de la société.

La réforme avortée des retraites de 2019, sur le système universel de retraites, avait formulé des propositions dans ce sens. La réforme de 2023 a totalement ignoré le sujet.

En mandant le COR sur le sujet des droits conjugaux, le gouvernement semble vouloir remettre une pièce dans la machine et tendre vers une réforme des pensions de réversion.

Ce que nous revendiquons pour la pension de réversion :

L'UNSA Retraités Groupe RATP réaffirme son attachement au principe de la pension de réversion et revendique son extension aux couples pacsés.

L'UNSA Retraités Groupe RATP revendique que la pension de réversion permette au conjoint survivant, marié, pacsé ou en union libre avérée (concubin), de maintenir son niveau de vie antérieur.



L'UNSA s'oppose à toute réforme des pensions de réversion qui conduirait à une régression pour les bénéficiaires.

Pour améliorer les pensions de réversion, nous revendiquons un assouplissement des conditions d'âge, de ressources et de situations conjugales.

Nous demandons qu'un minimum de pension soit instauré et ne puisse être inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian).

Pour l'UNSA Retraités Groupe RATP, réformer les divers régimes de pensions de réversion pour tendre vers plus d'équité, une meilleure lisibilité et l'amélioration de la protection du conjoint survivant, est une démarche qui pourrait s'inscrire dans le sens du progrès social. En revanche, une harmonisation par le bas est une ligne rouge à ne pas franchir.



Petit rappel,

Pour les adhérents Mutuelle RATP MPGR, pensez à mettre à jour le bulletin garantie temporaire décès.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités se tiendra le :



MARDI 16 AVRIL 2024
Au siège du Syndicat
21 rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET
A partir de 9 H 30

Organisation du pôle retraités UNSA GROUPE RATP

SITE : www.unsagrouperatp.fr

Contacts : 01-79-64-81-50

LAPORTE	Jean-Claude	Conducteur
THOMAS	Jean-Claude	Maîtrise
BREUIL	Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE	Philippe	Machiniste
COUDERT	Bernard	Maîtrise
GLEMEE	Jérôme	Machiniste
LAPERSONNE	Serge	Machiniste
CLAVEL	Alain	Conducteur
CHARMOY	Marcel	Conducteur
CUVILLIER	Jean-Claude	Assistant Exploitation
DJANY	Goulam	Assistant Exploitation

AVEC UNSA GROUPE RATP
PÔLE RETRAITÉS
INFORMATIONS ET ACTIONS SONT DES
GARANTIES